RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01721
Numéro SIREN : 413 598 558
Nom ou dénomination : AREVA H2Gen

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 21825

AREVA H_2Gen

Société par actions simplifiée au capital de 2.082.330 €
Siège social : 8 avenue du Parana, 92940 Les Ulis
RCS EVRY 413 598 558
(la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DU COMITE DE SURVEILLANCE
DU 16 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le 16 octobre 2020
A 16h00

Les membres du comité de surveillance de la Société (les « **Membres** »), se sont réunis par conférence téléphonique sur convocation de son président en date du 15 octobre 2020.

Sont présents ou représentés :

- L'ADEME représentée par M. Nicolas STEPHAN, Président du comité de surveillance,
- Madame Karine MERERE,
- Monsieur Michel LOISEAU,
- Monsieur Philippe BRAIDY
- Monsieur Vianney de L'ESTANG,
- Monsieur Michel GUGHENHEIM,

Tous les Membres étant présents ou représentés, le comité de surveillance peut valablement délibérer.

Les Membres renoncent, à l'unanimité, à l'obligation de communication de la date de la réunion et de l'ordre du jour (ainsi que de tout document nécessaire et toute information) 10 jours avant celle-ci telle que prévue par l'article 12.2.6 des statuts de la Société que les Membres avaient décidé, à l'unanimité, de ramener à 2 jours lors de la réunion du comité de surveillance du 25 août 2020. Les Membres déclarent avoir été pleinement informés de l'ordre du jour et avoir reçu toutes les informations nécessaires à ce titre, et décident de renoncer à se prévaloir à quelque titre que ce soit, des stipulations légales ou statutaires dans ce cadre ou relatives au délai d'information.

Le président du comité de surveillance, préside la séance (le « **Président** »).

Le Président rappelle que les Membres sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

1. Prise d'acte de la démission de Monsieur Florent Brunet de son mandat de président de la Société ;
2. Désignation du nouveau président de la Société en remplacement de Monsieur Florent Brunet.

Le Président déclare alors la discussion générale ouverte.

Dans le cadre de l'opération de cession des actions de la Société détenues par AREVA Energies

Renouvelables, l'ADEME et Smart Energies Ventures au profit de la société Gaztransport et Technigaz, il est convenu de procéder à un changement de présidence de la Société qui prendra effet à la réalisation de la cession d'actions prévue le 19 octobre 2020.

Il s'en suit :

1. PREMIERE RESOLUTION

(Prise d'acte de la démission de Monsieur Florent Brunet de son mandat de président de la Société)

Les Membres **prennent acte** de la démission de Monsieur Florent Brunet de son mandat de président de la Société, qui sera effective à compter de la cession par AREVA Energies Renouvelables, l'ADEME et Smart Energies Ventures de leurs actions dans la Société, devant intervenir le 19 octobre 2020, au profit de la société Gaztransport et Technigaz.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. DEUXIEME RESOLUTION

(Nomination du nouveau président de la Société)

Conformément à l'article 12.1.1 des statuts, il est rappelé que le président de la Société est désigné par le comité de surveillance statuant à la majorité des deux-tiers des voix présentes, réputées présentes ou représentées. Le président de la Société peut être membre du comité de surveillance. Sa rémunération est également fixée par le comité de surveillance.

Le Président présente la candidature de la société Gaztransport et Technigaz comme président de la Société à compter de la cession des actions d'AREVA Energies Renouvelables, l'ADEME et Smart Energies Ventures.

Après en avoir délibéré, les Membres :

- **décident** de nommer pour une durée indéterminée la société **Gaztransport et Technigaz** société anonyme, dont le siège social est situé 1 route de Versailles, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro 662 001 403, en qualité de président de la Société à compter de la cession par AREVA Energies Renouvelables, l'ADEME et Smart Energies Ventures de leurs actions dans la Société, devant intervenir le 19 octobre 2020 ;

- **décident** que le président de la Société ne sera pas rémunéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16h00 heures.

*

T.75.0853

De tout ce que dessus, il a été dressé procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et un autre membre du comité de surveillance.

Fait à Paris le 16 octobre 2020

Président du Comité
M. Nicolas STEPHAN

Membre ADEME
Mme Karine MERERE

Membre AREVA
M. Philippe BRAIDY

Membre SMART
M. Vianney de l'ESTANG